

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-44 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 8 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le premier projet de règlement n° 901-44 modifiant le règlement de zonage n° 901.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 13 octobre 2026 à 19 h dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Toute personne peut également transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 50, rue Sainte-Thérèse, Delson (Québec) J5B 2B2 ou encore dans la boîte aux lettres à l'hôtel de ville située à l'avant de l'hôtel de ville suivant la publication du présent avis jusqu'à la levée de l'assemblée publique de consultation. Les questions et commentaires reçus seront soumis à la considération des membres du Conseil à l'occasion de l'assemblée publique de consultation du 13 octobre 2026 à 19 h.

3. Les dispositions de ce projet de règlement visent à apporter des corrections spécifiques et nécessaires, afin de :
 - a) Modifier certaines définitions;
 - b) Modifier et ajouter certains usages du groupe Service Public (P-2) et Infrastructures et équipements (P-3);
 - c) Modifier certaines dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur et les proportions minimales requises;
 - d) Ajouter des dispositions relatives à l'utilisation de l'emprise municipale;
 - e) Ajouter une section relative à l'égouttement des eaux de surface;
 - f) Définir les pavillons de bain et les normes applicables;
 - g) Définir les bornes de recharges pour les véhicules électriques pour tous les usages autorisés au règlement;
 - h) Restreindre l'implantation des escaliers extérieur donnant accès aux étages en cours avant et latérales;
 - i) Préciser la façon d'aménager les cases de stationnement pour personnes handicapées pour tous les usages autorisés;
 - j) Ajouter des dispositions relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques pour tous les usages;
 - k) Modifier les normes relatives à certaines constructions accessoires (garages privés isolés et attenants, garages privés intégrés et abris d'autos attenants, remise, pavillon, pavillon de bain et pergola);
 - l) Ajouter des dispositions relatives aux unités de rangement;
 - m) Modifier certaines dispositions relatives à l'obligation de prévoir une aire de chargement et de déchargement;
 - n) Modifier certaines dispositions relatives à l'entreposage;
 - o) Modifier certaines dispositions relatives à la division d'un bâtiment industriel en plusieurs locaux\suites;
 - p) Modifier les dispositions relatives aux industries de transport;
 - q) Modifier certaines dispositions relatives à l'affichage en général;
 - r) Modifier certaines dispositions relatives aux aires de chargement et de déchargement et aux aires d'entreposage extérieur;
 - s) Modifier l'annexe A, intitulé Plan de zonage :
 - Agrandir la zone M-122 à même les zones M-121 et P-123 et abrogation de la zone M-121;
 - Agrandir la zone M-126 à même la zone P-123;
 - Agrandir la zone P-204 à même la zone H-309;
 - Agrandir la zone P-318 à même la zone M-319.
 - t) Modifier l'annexe B intitulé Grilles des usages et normes pour les zones suivantes :
 - Pour les zones M-107, H-109, M-121, M-122, M-126, M-128, C-404, I-405, I-406, I-407, I-412, I-414, I-418, I-419, I-420, I-421, I-422, I-423, I-424 et I-426.

Une description détaillée des zones visées peut être obtenue au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville.

4. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement n° 901-44 est disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Delson au www.delson.ca dans la section « La Ville » sous l'onglet « Règlements municipaux – projets de règlements en cours d'adoption ». Il peut également être consulté au Service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville situé au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, durant les jours et heures habituels de bureau.

Donné à Delson, ce 24 septembre 2026.

Nadine Poissant
Greffière adjointe